

**Dispositif Relais  
Jura Nord**

---

5, rue du Vieux Château  
39 100 DOLE  
Mail : [classe.relais-39@wanadoo.fr](mailto:classe.relais-39@wanadoo.fr)  
Tél/Fax : 03.84.70.96.12

---

**Synthèse  
Internat Relais  
2013 - 2014**



**Collège de l'Arc  
23 ter rue du collège  
39100 DOLE  
Tel : 03.84.69.01.00**

Depuis 2008, l'équipe du dispositif Relais (professionnels de l'Education Nationale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) a appris à se connaître, à travailler ensemble mais aussi à repérer l'évolution des besoins du public. Au fil des situations rencontrées, des discussions, des échanges et de l'envie des professionnels, l'idée d'aller plus loin dans la prise en charge de ces élèves en rupture a pris forme avec pour projet la création d'un internat-relais : un lieu d'hébergement dans le prolongement de la structure existante et s'appuyant sur les partenariats déjà en place. L'internat relais a pour perspective de poursuivre la prise en charge quotidienne et collective des jeunes en grande difficulté, en vue de leur construction sociale et citoyenne en privilégiant l'accompagnement vers l'autonomie et la responsabilité.

La spécificité de notre type d'intervention nous conduit à imaginer une prise en charge particulière, différente de celle d'un internat scolaire habituel. Il s'agit donc d'avoir quelques places d'hébergement utilisables de manière ponctuelle, avec une souplesse et un encadrement adapté, ce à quoi un internat scolaire classique ne semble pas en mesure de répondre.

## Les orientations nationales

Les internats relais sont mentionnés dans la circulaire n°2000-112 du 31 juillet 2000 du plan de relance de l'internat public.

Il y est indiqué au 3<sup>ème</sup> point que les internats relais « sont destinés à accueillir des jeunes qui connaissent des difficultés pouvant les conduire à la déscolarisation ou à la violence. Ces jeunes sont susceptibles de présenter des problèmes de comportement, et certains peuvent bénéficier de mesures éducatives. La présence de quelques-uns d'entre eux dans un internat ordinaire peut leur être bénéfique, mais ils ne sauraient y être accueillis en nombre sans que l'on se soit assuré de la collaboration effective de personnels éducatifs spécialisés. C'est d'ailleurs pourquoi, ces internats-relais sont créés en collaboration avec la protection judiciaire de la jeunesse et les conseils généraux qui disposent de personnels ayant les compétences nécessaires. »

Les internats relais sont placés sous la responsabilité de l'éducation nationale et ne sont en aucun cas des lieux de placement pour l'autorité administrative ou judiciaire. Leur rôle préventif est à souligner.

**La Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013** (2013-060 du 10-4-2013) précise les objectifs :

« Pour les élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie scolaire, en risque de déscolarisation ou en voie de marginalisation, une démarche d'aide et d'accompagnement personnalisé sera proposée dans le cadre des dispositifs relais (classes, ateliers, internats).[...]

« Les dispositifs relais de l'académie seront enrichis par des **internats relais** destinés à des élèves relevant de l'obligation scolaire, dont le comportement (absentéisme persistant, exclusions par mesure disciplinaire, etc.) signale un risque de décrochage. La scolarisation en internat devra leur permettre de bénéficier d'un accompagnement individualisé jusqu'à la reprise d'un parcours de formation. Ces nouveaux internats ont vocation à se substituer aux établissements de réinsertion scolaire (ERS). »

## Objectifs

Les objectifs sont multiples et doivent s'adapter aux besoins identifiés de chaque jeune. Ils se déclinent dans plusieurs champs :

### **Protection :**

- Eloigner momentanément un jeune d'un milieu déstructurant ou susceptible de perturber la reprise de scolarité (rupture avec la sphère familiale ou relationnelle)
- Protéger d'une crise familiale ou de tensions au domicile
- Eviter à un jeune qu'il soit livré à lui-même
- Protéger d'un contexte de pairs conflictuels
- Répondre à un besoin de sécurité ressenti ou exprimé par le jeune

### **Educatif**

- Limiter les comportements hors cadre
- Limiter la tentation de déviance (conduites addictives...)
- Développer des compétences sociales et civiques
- Garantir la présence régulière
- Participer aux temps collectifs (repas, soirée...)
- Favoriser l'apprentissage de comportements adaptés et l'autonomie

### **Fonction de séparation :**

- Action supplétive et non substitutive, étayage des fonctions parentales
- Répondre à un besoin de rupture avec le milieu familial
- Propédeutique à un internat scolaire classique

L'internat peut aussi permettre une prise en charge sur le dispositif relais de jeunes pour lesquels l'éloignement du domicile ne l'autoriserait pas. Si les objectifs varient en fonction des situations particulières des jeunes, les constantes seraient dans tous les cas : l'apprentissage de l'autonomie, l'expérimentation de la séparation, la mise à distance des tensions familiales sur le temps scolaire, ou encore la réduction des conduites à risques (mises en danger, fréquentations...)

## Fonctionnement

### o Le profil des jeunes

Le Dispositif Relais du Jura a pour vocation d'accueillir les élèves de moins de 16 ans en voie de rupture qui se manifeste par des comportements inadaptés et/ou un rejet de scolarité. Le caractère multifactoriel du décrochage implique une prise en charge globale. L'internat relais complète l'accompagnement en journée et pour certains la rend possible (problème de mobilité).

Les jeunes sont majoritairement des élèves en difficultés sociales ou familiales dont certains présentent des troubles de comportement : refus d'autorité, incivilités, conduites addictives (tabac, alcool).

L'internat relais n'a pas pour objet de se substituer aux prises en charge de type placement en famille d'accueil ou en maisons d'enfants qui relèvent d'autres dimensions. Cet hébergement n'est ni un lieu de soins, ni une sanction.

### o Entrée – sortie permanente

**L'effectif est limité à 7 jeunes accueillis simultanément (normes de sécurité)  
Le fonctionnement est basé sur une entrée et sortie permanente. Un accueil au-delà de l'accompagnement en dispositif relais, lors du retour au collège pourra être envisagé en fonction de la situation du jeune.**

L'admission en internat relais sera envisagée et proposée :

- soit lors de la commission d'admission,
- soit en cours de session en fonction des besoins, des projets ou d'une évolution de la situation du jeune et de la disponibilité de la structure (sans pour autant relever alors d'une commission spécifique).

L'internat fait partie intégrante du dispositif relais Jura Nord.

La demande d'« internat » sera validée par l'équipe du dispositif relais lors de la synthèse du vendredi en concertation avec les parents et les différents partenaires qui travaillent sur le jeune et contractualisée par un document.

Par ailleurs, une chartre d'internat a été rédigée par l'équipe et les élèves.

**La durée d'accueil est variable (d'une semaine à plusieurs mois) et peut évoluer selon la situation et les besoins.**

- **Lien avec la famille**

**L'adhésion de l'élève et de sa famille est indispensable.**

Une information sur l'internat sera donnée aux familles lors de la rencontre pré-admission.

En tout état de cause, les familles seront associées étroitement au projet d'internat relais, que cette demande émane spontanément de la famille ou qu'il s'agisse d'une proposition de l'équipe, des services sociaux ou éducatifs ou des personnels de l'éducation nationale (collège d'origine).

Le travail avec les familles dans le cadre de l'internat fait l'objet d'une réflexion afin de proposer des formes d'intervention qui permettent de les associer et de les requalifier.

Le bilan de la ou des périodes en internat sera effectué afin d'envisager les suites avec les parents.

- **Organisation**

L'internat relais s'organise en parallèle avec le fonctionnement du dispositif. Les jeunes seront accueillis sur 2 nuitées par semaine : du lundi au mardi et du jeudi au vendredi uniquement, de 16h00 à 9h00.

## Vers un espace mutualisé

### Contexte :

Sur le territoire Dolois, le partenariat étroit entre le Dispositif Relais, l'ASEAJ et la MECS de Jouhe est particulièrement opérant sur les différents champs d'intervention (social-scolaire-judiciaire) auprès des mineurs aux problématiques sensibles et de leur famille.

Lors des réunions du schéma départemental de protection de l'enfance sous le thème « prise en compte des enfants et adolescents à besoins spécifiques » les situations particulièrement éprouvantes, autant pour les mineurs que pour les professionnels qui les prennent en charge, ont été au centre des débats.

Pour certains jeunes, un accueil en internat prend tout son sens et permet d'intégrer la globalité des problématiques, familiale/éducative et scolaire dans un accompagnement vers la réussite.

La mutualisation de ce lieu d'hébergement (sur le support de l'internat relais) s'est imposée.

### Contexte administratif et financier :

L'engagement fort de la ville de Dole, de la Région, du Conseil Général du Jura, de la Direction Académique de l'Education Nationale, des services de la PJJ pour un financement ou une mise à disposition de personnel a permis l'ouverture de la structure le 12 décembre 2013.

L'association des PEP du Jura a accepté d'assurer la gestion administrative, technique et financière de ce dispositif.

Trois utilisateurs sont actuellement positionnés sur l'utilisation de ce lieu d'accueil et d'hébergement :

- La classe relais Jura Nord
- La Maison d'enfants "les Cèdres" de Jouhe
- L'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du Jura,

D'autres partenaires pourront en fonction de leur(s) besoin(s) s'y associer après concertation et conventionnement.